

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 193

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 22

Après le mot :

« ajoutée »

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de référence.